

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 OCTOBRE 2019

CFA Université et Sport – 66, 68 rue d'Assas - Paris

La séance est ouverte à 17h45.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les points suivants ont été abordés :

1/ Rapport moral

La présidente Marie-Laure Moquet-Anger présente un bilan synthétique des différentes activités de l'association réalisées depuis la précédente assemblée générale, ainsi au titre de l'année 2019.

Le premier colloque organisé par l'AFDS avec le soutien logistique de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne portait sur le thème « Santé et environnement » et s'est tenu le 23 mai à Paris. Les actes sont en cours de publication dans la Revue de droit sanitaire et social, numéro spécial, qui sera envoyé à tous les membres de l'association à jour de leur cotisation 2019.

La seconde journée d'études s'est tenue ce mardi 15 octobre au CFA Université et Sport à Paris et portait sur les « autorisations sanitaires » ; les actes seront publiés dans un numéro de la RDSS de 2020.

Les manifestations parrainées au cours de l'année 2019 : à Toulouse les 25, 26 et 27 septembre organisée par l'Association européenne de droit de la santé sur « Innovation and Healthcare , New challenges for Europe» (publication à déterminer) ; à Bordeaux le 25 octobre prochain sur « le centenaire de la loi sur les maladies professionnelles » organisé par le centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale et l'Institut du travail ; à Paris le 8 novembre sur « la télémédecine » organisé par le CERSA - Salle des conseils de l'Université Paris 2 (publication en 2020 à la Revue de droit sanitaire et social). Le Conseil d'administration a également accordé le soutien de l'AFDS au colloque, initialement prévu le vendredi 6 décembre à Reims, reporté au 10 janvier 2020, sur « Services pharmaceutiques et parcours de soins : étude juridique d'une mutation territorialisée ».

La présidente informe de la publication des actes du colloque sur « Terrorisme et droit de la santé » au numéro 2 – 2019 de la RDSS.

Elle évoque ensuite l'attribution du prix de thèse Jean-Marie AUBY. L'AFDS a reçu 11 candidatures provenant de l'ensemble de l'hexagone. Le CA s'est réuni le 23 mai et a décidé d'attribuer le prix 2019 *ex-aequo* à :

Madame Eloïse GENNET pour sa thèse sur « Personnes vulnérables et essais cliniques. Réflexions en droit européen », Université Aix-Marseille

Madame Amandine PICARD pour sa thèse sur « Les influences sur la pratique et les sources du droit médical et biomédical », Université Franche-Comté

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

2/ Rapport du secrétaire général

En l'absence de Guillaume Rousset empêché, la Présidente donne lecture du rapport qu'il a bien voulu lui adresser et qui figure en annexe du PV.

3/ Rapport du trésorier

Isabelle Moine-Dupuis, trésorier, présente et soumet à l'assemblée les comptes de l'année 2018-2019 arrêtés au 14 octobre 2019 et présente l'état des finances pour l'année 2020. La baisse (comptes bancaires) ou la stabilité (dépenses pour les manifestations) de certains frais est notée. Le nombre de cotisants autour de 75-80 (certaines cotisations ayant été payées ce jour) par rapport au nombre d'adhérents (320), fait l'objet de débats. Une troisième relance sera opérée dans les prochains jours.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale, *quitus* est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2018 et 2019 jusqu'à ce jour.

4/ L'assemblée générale se termine par la **remise du prix de thèse 2019** aux deux lauréates. Marie-Laure Moquet-Anger précise que la Fondation Bullukian qui finance ce prix a décidé, en raison de l'attribution du prix de thèse *ex-aequo* aux deux lauréates, de porter le montant à 2000 euros. Au nom du Conseil d'administration de l'AFDS, elle exprime ses plus vifs remerciements à la Fondation et à son Président, le professeur Jean-Pierre Claveranne.

Madame GENET et Madame PICARD présentent rapidement leur travail et leur parcours et remercient les membres du jury ainsi que la Fondation Bullukian.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER